

Bordeaux, le 09 DEC. 2019

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités d'Aquitaine

à
Madame et messieurs les inspecteurs d'académie directeurs et directrice
académiques des services de l'Education nationale de la Dordogne,
de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré,
Madame et messieurs les secrétaires généraux adjoints du rectorat,
Monsieur le directeur de l'Agence Erasmus +/ Education Formation
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices de service du Rectorat

Rectorat – DRRH

Direction des personnels d'encadrement,
administratifs, techniques, de laboratoire,
santé, sociaux

Patrick BOUCHET Directeur

Carole LOCTEAU Cheffe de bureau

Référence à rappeler :

DRRH / DEPAT n°2019/LA TA27

Affaire suivie par :

Emmanuelle DAUDIES

ITRF Rectorat-DSDEN

Téléphone : 05 57 57 39 57

emmanuelle.daudies@ac-bordeaux.fr

et

Juliette FENAYON

ITRF laboratoire en EPLE.

Téléphone : 05 57 57 39 47

ce.depat-labo@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : CARRIERE DES PERSONNELS ITRF : candidature individuelle sur la liste d'aptitude et d'avancement de grade pour les personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation (ITRF) pour les corps : ATRF - TECHNICIEN – ASI – IGE – IGR. (y compris les personnels de laboratoire en EPLE).

Réf : circulaire ministérielle n°2019- 174 du 22 novembre 2019- BO N° 11 du 29 novembre 2019.

La présente note a pour objet de vous présenter les modalités de candidature sur la liste d'aptitude et à l'avancement de grade pour les agents appartenant au corps des ITRF pour l'année 2020.

● CANDIDATURES SUR LA LISTE D'APTITUDE

Vous voudrez bien me faire parvenir les dossiers pour le : **vendredi 10 janvier 2020 dernier délais**, pour les personnels désirant faire acte de candidature pour une inscription **sur la liste d'aptitude** d'accès à un des corps suivants :

- ingénieur de recherche et de formation
- ingénieur d'études de recherche et de formation
- assistant ingénieur de recherche et de formation
- technicien de recherche et de formation.

● CANDIDATURES à L'AVANCEMENT DE GRADE

Vous voudrez bien me faire parvenir les dossiers pour le : **vendredi 10 avril 2020 dernier délais**, inscription **sur les tableaux d'avancement** pour les grades suivants :

- ATRF principal 2^{ème} classe
- ATRF principal 1^{ère} classe
- Technicien de recherche et de formation classe supérieure
- Technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle
- Ingénieur d'études de recherche et de formation hors classe
- Ingénieur de recherche et de formation 1^{ère} classe
- Ingénieur de recherche et de formation hors classe
- Echelon spécial du grade d'ingénieur de recherche et de formation

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Listes des annexes :
Cf page 3

I - CONDITIONS DE PROMOUVABILITE

• **Liste d'aptitude : l'annexe C7c** précise les conditions de promouvabilité permettant de faire acte de candidature sur les listes d'aptitude. L'ancienneté de service requise s'apprécie au 1^{er} janvier 2020.

• **Avancement de grade : l'annexe C7c** précise les conditions de promouvabilité permettant de faire acte de candidature sur les tableaux d'avancement. L'ancienneté de service requise s'apprécie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Les possibilités de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, non utilisés par la voie de l'examen professionnel sont reportées sur le tableau d'avancement au choix.

• **Avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe : l'annexe C2h** précise les dispositions relatives à ce tableau d'avancement et notamment les critères de promotion.

II - CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'APTITUDE OU POUR L'AVANCEMENT DE GRADE.

Chaque dossier de proposition devra comporter, **en double exemplaire**, les pièces **dactylographiées** suivantes :

<i>Nb de pièces</i>	<i>Qualité des pièces au dossier</i>	<i>Candidature liste d'aptitude</i>	<i>Candidature Avancement de grade</i>	<i>Candidature Avancement de grade Echelon spécial IGR HC</i>
1	La fiche individuelle de proposition	<i>annexe C2a</i>	<i>annexe C2b</i>	
2	L'état des services publics visé par le service de gestion	<i>annexe C2bis.</i>	<i>annexe C2bis.</i>	
3	Le rapport d'activité de l'agent 2 pages dactylographiées maximum rédigé par l'agent. La tableau récapitulatif - annexe C2e (dates, affectations, fonctions occupées, mission(s)) est obligatoire pour l'ensemble des promotions pour les catégories A, B et C.	<i>annexe C2e</i>	<i>annexe C2e</i>	<i>annexes C2x4 et C2y4</i>
4	Le rapport d'aptitude de l'agent rédigé par le supérieur hiérarchique est signé par l'autorité hiérarchique et par l'agent.	<i>annexe C2c</i>	<i>annexe C2c</i>	<i>Annexe C2x2, c2x3, c2y2, c2y3</i>
5	Le curriculum vitae	Uniquement pour les catégories A et B	Uniquement pour les TA en catégorie A et B	CV pour tous
6	un organigramme permettant d'identifier la place de l'agent dans le service	Pour tous	Pour tous	Pour tous

Rappel des critères :

Je vous précise qu'un agent promouvable qui souhaite s'inscrire sur le tableau d'avancement de grade et sur la liste d'aptitude (corps supérieur) qui présente donc deux candidatures différentes doit obligatoirement présenter **deux dossiers** en 2 exemplaires. Je vous rappelle par ailleurs que seulement les dossiers complets sont examinés par la commission.

Le statut général de la fonction publique prévoit d'une part la prise en compte de la **valeur professionnelle de l'agent exprimée dans le cadre de son évaluation** et d'autre part celle de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) **qui conduit donc à tenir compte de la richesse du parcours de l'agent.**

L'appréciation des dossiers des agents doit porter sur une évaluation aussi précise que possible des compétences, des fonctions, et notamment des responsabilités exercées, de leur environnement structurel, ainsi que de leur parcours professionnel. Ces critères doivent être nettement affirmés lors d'un changement de corps pour lequel l'appréciation de la capacité de l'agent à exercer des fonctions d'un corps supérieur doit apparaître nettement.

J'attire l'attention des chefs d'établissement et responsables de services sur la nécessité d'accompagner au mieux les candidatures des personnels qui souhaitent présenter un dossier.

Le rapport d'aptitude professionnelle est un élément déterminant du dossier et se décline selon quatre appréciations :

- **le parcours professionnel** de l'agent,
- **les activités actuelles** et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités,
- **la contribution de l'agent à l'activité du service**, laboratoire ou autre structure,
- **l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement**, à l'écoute et au dialogue.

III - DOSSIER DETACHEMENT ET INTEGRATION DANS UN AUTRE CORPS

Les agents qui sollicitent un détachement ou une intégration dans un autre corps peuvent faire la demande du dossier à renseigner à l'adresse suivante : ce.depat@ac-bordeaux.fr.

Je vous remercie de veiller au respect des consignes et du calendrier, pour la bonne instruction des dossiers.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines
Thomas RAMBAUD

Listes des annexes :

Annexe C7c : Liste d'aptitude : conditions de promouvabilité

Annexe C7c : Tableaux d'avancement : conditions de promouvabilité

Annexe C2h : Avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe

Annexe C2a : Liste d'aptitude : fiche individuelle de proposition

Annexe C2b : Tableaux d'avancement : fiche individuelle de proposition

Annexe C2bis : Etats des services publics

Annexe C2e : Rapport d'activité de l'agent

Annexe C2c : Rapport d'aptitude professionnelle

Annexes C2x4 et C2y4 : rapport d'activité de l'agent (uniquement pour le tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe)

Egalement disponible sur :

<http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Tetd/tddepat.htm>